



DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice : 29 L'An Deux Mille Vingt Trois, le six novembre dans la salle Caravane Monde,
Présents : 24 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur
Absents : 5 convocation en date du 31 octobre 2023 et sous la présidence de Monsieur Olivier
PEVERELLI, Maire.

Pour : 26 Présents : MM. Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Dersi, Diatta, Faure-Pinault,
Abstention : 1 Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffe, Guillot, Laville, Lorenzo,
Contre : Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Tolfo, Valla, Vallon.

Excusés : Mme Heyndrickx (pouvoir à M. Michel), M. Jouve (pouvoir à M. Mazeyrat),
Mme Segueni (pouvoir à M. Griffe).

Absents : MM. Chezeau, Keskin.

Secrétaire : Mme Valla

Objet : Déclassement du domaine public

Il est proposé au Conseil municipal d'engager une procédure de déclassement du domaine public communal de l'emprise de l'ancien ruisseau du Chambaud, aujourd'hui entièrement busé et sans utilité publique, située entre la rue Vincent Touchet et le chemin du Roury. L'emprise à déclasser représente environ 300 m².

Une fois déclassée, cette emprise pourrait être cédée aux riverains.

Le Conseil Municipal,
Après Avoir Délibéré,

DÉCIDE sur le principe, de déclasser du domaine public communal une emprise d'environ 300 m² correspondant à l'ancien ruisseau du Chambaud, busé entre la rue Vincent Touchet et le chemin du Roury.

DÉCIDE d'engager une procédure de déclassement du domaine public, qui consiste à prendre un arrêté municipal, réaliser une enquête publique, ainsi qu'une approbation du déclassement en Conseil Municipal.

DONNE pouvoir à Monsieur Olivier PEVERELLI, en qualité de Maire, et à Monsieur Bernard NOËL, en sa qualité d'Adjoint à l'urbanisme, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Olivier PEVERELLI

Certifié exécutoire



Le Secrétaire de séance,

Fanny VALLA

N° 121